



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-06

Adoption du règlement numéro 2022-06 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

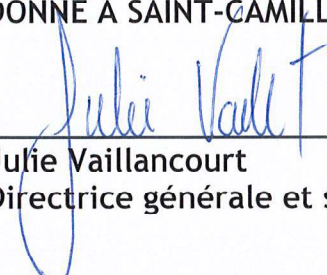
QUE le règlement numéro 2022-06 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés.es municipaux a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 8^E JOUR D'AVRIL 2022.

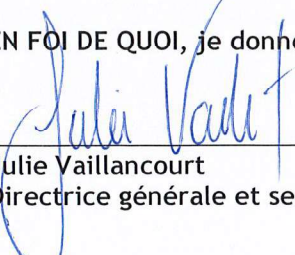


Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 8^e jour d'avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour d'avril 2022.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière